

Quoi de Neuf ? Petra zo Nevez ?

N° 01

15.01.2021

MAIRIE DE KERNOUËS

1 Pont Mein
29260 KERNOUËS

CONTACT

02.98.83.05.04
accueil.mairiekernoues@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Vendredi : 9h15 - 12h15
Mercredi : 9h15-12h15 / 13h30-16h30

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi : 10h00 - 12h00 ou sur rendez-vous

PERMANENCE DES ADJOINTS

Sur rendez-vous

DÉCHÈTERIE

Lundi > Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-17h45
Dimanche > Fermé

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LESNEVEN 02.98.21.11.77

SPED SERVICE ELIMINATION DES DÉCHETS 02.98.21.87.88

CDAS : 02.98.83.23.66

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

PHARMACIE DE GARDE : 3237

EDF/ENEDIS DÉPANNAGE : 09 726 750 29

RÉGIE DES EAUX LESNEVEN : 02 98 83 02 80

ORANGE DÉPANNAGE : 3900



INSCRIVEZ-VOUS ET RECEVEZ ce bulletin par mail.

Transmettre votre adresse e-mail à
accueil.mairiekernoues@orange.fr

« RESTONS CONFIANTS »

Au nom du conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2021. Que cette nouvelle année vous apporte un maximum de satisfactions au niveau personnel, familial ou professionnel.



Cette année 2020 a marqué les esprits. Qui aurait pu imaginer que le sanitaire allait être la priorité en prenant le pas sur le social et l'économique ? Cette crise nous a révélé le meilleur et le pire.

Le PIRE avec la pandémie qui a ôté des vies, meurtri des familles et paralysé nos activités. Le pire avec cette distanciation physique et ses gestes barrières entraînant une distanciation sociale et affective difficilement supportable. Le pire, avec les débats stériles de « soit-disants » spécialistes improvisés dont les dires sont démentis dès le lendemain. Le pire avec une crise de confiance vis-à-vis de l'autorité, des responsables : élus, dirigeants, médecins, enseignants, ... alimentée par les « y'a qu'à, faut qu'on » et les réseaux sociaux où l'anonymat révèle ses dangers et ses excès : tout est devenu matière à contestation, à discussion !

Pas de réunion publique afin de faire le bilan des actions réalisées et de nos projets en cours et à venir, pas de repas pour les aînés, pas de colis pour les maisons de retraite, pas de réunion des associations qui rythment la vie de la commune pour le bien collectif, pas de cérémonie des vœux, Ces rencontres, cette convivialité, essentielles au bien vivre ensemble nous manquent aujourd'hui cruellement.

Le MEILLEUR avec une solidarité affirmée, solidarité à l'échelle européenne, solidarité nationale, solidarité dans nos collectivités, notre commune, notre voisinage. Le meilleur avec une mobilisation internationale de la science pour produire des vaccins efficaces en moins d'un an, des techniques nouvelles qui permettent d'envisager des succès à venir pour d'autres maladies. Le meilleur avec la remise en question de notre société de consommation, de nos habitudes et de nos excès et la prise de conscience des enjeux de notre transition sociétale et écologique.

Notre commune change, évolue. La population se renouvelle et rajeunit : 49 nouveaux foyers se sont installés en 3 ans dont 32 nouveaux propriétaires. 2020 est marqué par un nouveau mandat du conseil municipal. Les projets ne manquent pas et nous aurons l'occasion de les évoquer au cours de l'année. Le contexte ne nous empêche pas d'avancer. L'équipe s'est mise en place. Elle est soudée, motivée et complètement impliquée, mobilisée dans le devenir de notre commune et le « bien-être » de ses habitants. Vous pouvez également compter sur un personnel communal qui a permis, au cours de ce mandat malgré le contexte, la mise en œuvre de nos projets.

« C'était mieux avant » disent certains, cela ne manque pas d'interpeller les plus âgés, eux qui ont grandi dans des périodes plus difficiles ! Soyons engagés, optimistes et confiants pour 2021, il ne tient qu'à nous que ce soit mieux demain !

Prenez soin de vous et j'espère à très bientôt dans un nouveau contexte de rencontres et d'échanges !
Bloavez Mad an holl



le coin des associations korn ar c'hevredigezhioù

LES AMIS DU LIVRE PERMANENCES SAMEDI 10H30 - 11H30

16 Janvier : Tifenn COTTON

23 Janvier : Alice DONNADIEU

- Port du masque obligatoire
- 3 personnes maximum dans les locaux
- Gel hydroalcoolique à disposition



annonces paroissiales buhez ar barrez

MESES :

Samedi 16 / 23 / 30 janvier : 18h à Lesneven

Dimanche 17 / 24 / 31 janvier : à 11h à Le Folgoët

Messes en semaine :

jeudi 14 et vendredi 15 janvier à 18h30 Le Folgoët



LA VAILLANTE PETANQUE :

Permanence pour les inscriptions, dimanche 17 janvier de 11h à 12h, au boulodrome espace Vincent Inizan.

CLUB DU TILLEUL

RECTIFICATIF : La permanence pour les adhésions et le règlement (par chèque) des cotisations aura lieu le mercredi 20 janvier (et non le 21) de 14h à 18h à la salle Louis Page. Prix : 6.50€ par adhérent.

en côte des légendes aod ar mojennou

- INFORMATION CORONAVIRUS

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

#COVID-19

**Déplacement pour un motif professionnel
durant les horaires du couvre-feu :**

SI VOUS ÊTES SALARIÉ :

▶ Justificatif de déplacement professionnel fourni par l'employeur

SI VOUS ÊTES INDÉPENDANT OU TRAVAILLEUR NON-SALARIÉ :

▶ Attestation de déplacement dérogatoire, en cochant le 1^{er} motif



Depuis le 15 décembre, l'ensemble du territoire métropolitain passe du dispositif de confinement à celui du couvre-feu. Les déplacements inter-régions sont autorisés mais en respectant le couvre-feu en vigueur. Vous devez effectuer un déplacement pour un motif professionnel pendant le couvre-feu, en fonction de votre statut, vous devez être muni d'un justificatif, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

• MAISON DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP)

- FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE LESNEVEN / PERMANENCES À LA MSAP -

Suite à la fermeture du bureau de la trésorerie de Lesneven situé au 48 Rue Général de Gaulle, prévue par la direction départementale des Finances publiques, à compter du mois de janvier 2021 un accueil de proximité assuré par les agents des finances publiques sera proposé au siège de la MSAP (nouveau bâtiment de l'hôtel communautaire au 12 boulevard des Frères Lumières à Lesneven).

Cet accueil physique vise à aider les usagers (particuliers et entreprises) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes...) en étant reçus dans l'un des points d'accueil de proximité par des agents des finances publiques.

Permanences dès le premier trimestre 2021 les 2e et 4e vendredi du mois (15/01 - 12/02 - 26/02 - 12/03 - 26/03) de 14h00 à 17h00 uniquement sur rendez-vous.

Les rendez-vous doivent être pris au moins 48h avant la date souhaitée au 0 809 401 401 (appel non surtaxé) ou par internet sur le site impots.gouv.fr rubrique « contact » ou auprès de la Maison de l'Emploi au 02 98 21 13 14 / emploi.lesneven@wanadoo.fr

Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances afin de confirmer la date et l'heure fixées.

- PAIEMENT DE PROXIMITÉ CHEZ LES BURALISTES AGRÉES -

Depuis le 28 juillet dernier, les contribuables peuvent désormais payer leurs impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation...) amendes et produits locaux (cantines, crèches, hôpital...) dans les bureaux de tabac disposant d'un point de vente de la Française des jeux, partenaires de la Direction générale des finances publiques.

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Les usagers qui souhaitent régler leurs factures en espèces dans la limite de 300 € et par carte bancaire peuvent désormais se rendre chez un buraliste partenaire. Pour ce faire, il leur suffit de présenter votre facture dotée d'un datamatrix (code-barre contenant les informations relatives au paiement) sur l'appareil disponible chez le buraliste et de régler la somme due. Les factures éligibles à ce dispositif mentionnent cette possibilité de paiement chez un buraliste dans la rubrique « modalités de paiement ».

Liste des buralistes agréés sur le territoire : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

• CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL (CSI)

-PROGRAMME ANIMATIONS FAMILLES JANVIER 2021- Tarifs : Carte Famille à 20€ ou 2€ /adulte – Gratuit enfant

SAMEDI 16 ET 23 JANVIER - 9H00 : Atelier de bricolage parent-enfant - Réalisation d'un pantin articulé pour les enfants à partir de 6 ans. Rdv à l'atelier situé à la chapelle Ty Maudez à Lesneven.

SAMEDI 30 JANVIER A 10H00 : Atelier d'éveil - "Pirouettes et Chansonnettes" (Nouveauté !). Nouveauté les ateliers d'éveil sont ouverts jusque 5 ans. 2 groupes : 0-3 et 3-5 ans. " J'explore... le toucher ! "

> Pour toute information 02.98.83.04.91 ou www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org

-RECHERCHE BENEVOLES ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE-

Le Centre Socioculturel recherche des bénévoles pour son accompagnement à la scolarité. L'accompagnement va du niveau CP à la 3ème. Il vise à apporter les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Aucune compétence spécifique n'est requise.

Qualités appréciées : patience et sens de l'écoute. Disponibilité un ou plusieurs soirs (lundi, mardi et jeudi) entre 16h30 et 18h00. Pour tous renseignements, merci de contacter le 02 98 83 04 91.

Présence requise (a minima) : 1 soir semaine. S'engager sur une année scolaire de septembre à début juin.

OFFICE DE TOURISME :

LESNEVEN : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Fermé le mardi matin.

MAISON DE TERRITOIRE (Meneham) : Novembre à février (hors vacances scolaires toutes zones) Vendredi et samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 - Dimanche de 14h à 17h30 »

L'ACCUEIL DE JOUR (LA PARENTHÈSE) ouvert du lundi au vendredi est destinée aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé. La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités.

Les pré-inscriptions se font auprès du bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au 02.98.21.29.00



Coupure de courant :

Afin de permettre la pose de 4 coffrets, une coupure est prévue **mercredi 10 février** entre 8h30 et 12h - Route de Kergoff.

-CALENDRIER COLLECTES 2021-

Le calendrier des collectes de bacs individuels pour l'année 2021 est disponible en mairie et en téléchargement sur le site internet de la commune de Kernouës . kernouës.com (sur la page d'accueil).



L'association organisait sa traditionnelle soirée crêpes en février . Elle est remplacée par une vente de part de kig ha farz à emporter le samedi 30 janvier de 10h à 12h à la maison communale de Guissény 10 € la part réalisée par le traiteur Garçia qui avait réalisé le repas des 60 ans de l'association. Conditionnement en barquette individuelle .OPération servant à financer les activités socioculturelles.

Réservation par mail accueil@famillesruralesguisseny.fr ou au 0632014080 avant le 24 janvier 2020.

Atelier informatique point de médiation numérique : Des questions des réponses prochaines permanences le jeudi 21 janvier de 10h à 12h sur rendez vous .

Parentalité (parents, grands parents) : mise en place d'ateliers Frères et soeurs sans rivalités 6 samedis matin de février à juin .Entre frères et soeurs des disputes, des tensions, de la rivalité peuvent survenir. Ces ateliers reposent sur la méthode d'Adèle Faber et Elaine Mazlisch, qui proposent des outils concrets applicables à ces situations de la vie quotidienne.

Ce sont des moments d'échanges entre parents , grands parents.pré-inscriptions : parentalite@famillesruralesguisseny.fr

Multi- sports 6-10 ans 17h30-18h30 et éveil sportif 3-5 ans 16h15-17h15 le mercredi reste quelques places .

PRODUCTION & ÉDITION

Mairie de Kernouës

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christophe BÊLE, Maire

DÉPÔT LÉGAL

16 mai 2014

PROCHAINE PARUTION

LE 29 JANVIER 2021

**Dépôt des articles pour
le 27 Janvier à 12h00**

